

## Évolution biologique & incarnation Renatus Ziegler

*Philosophicum & Institut Hiscia, Association pour la recherche sur le cancer, Suisse*

**Résumé :** L'auteur part de la conception qu'une évolution est un événement autonome qui s'amplifie et peut produire quelque chose de nouveau tout comme il s'épanouit dans la préservation et la progression de son noyau essentiel sans intervention (divine) de l'extérieur. Si l'on accorde au-delà à l'être humain, une capacité de liberté autonome se configurant individuellement elle-même, alors l'incarnation [*Menschwerdung*] s'avère une condition préalable à l'évolution biologique et la réincarnation [*Wiederverkörperung*] une conséquence de celle-ci. Cela montre que l'idée de réincarnation se rattache sans couture aux propriétés fondamentales de l'incarnation.

*Mots-clefs :* Évolution biologique, développement de l'être humain, liberté, immortalité, réincarnation.

### **Première partie : L'incarnation, condition préalable de l'évolution biologique**

#### **Introduction**

La position de l'être humain dans l'évolution biologique est un thème central de toute confrontation avec la théorie de l'évolution. Pour les considérations qui vont suivre, les particularités et singularités de l'organisme biologique de l'être humain et de son évolution ne se trouvent pas au premier plan. Il s'agit au contraire délibérément de la question de savoir si le développement de l'être humain peut être en somme un simple résultat de l'évolution biologique ou bien si cette dernière en est une condition nécessaire préalable (sans en être la véritable cause originelle). En dépend péremptoirement, *premièrement*, ce qu'on comprend sous le terme de développement, en général, et sous celui d'évolution, en particulier, et *secondement* de quelle conception de l'être humain on dispose. Ces deux interrogations jouent un rôle central dans ce qui va suivre.

Récapitulé de manière simpliste ce qui suit peut montrer que si l'on comprend, d'une part, sous le terme de développement, un événement autonome qui s'élargit, peut produire quelque chose de nouveau et s'en sortir dans la préservation et la progression de son noyau essentiel, sans intervention divine et d'autre part, qu'une capacité de liberté autonome revient à l'être humain, se configurant individuellement elle-même, alors l'incarnation [*Menschwerdung*] s'avère une *condition préalable* à l'évolution biologique et la réincarnation une *conséquence* de cette dernière.

On peut lire aussi les investigations qui suivent comme une continuation des récentes recherches de Bernd Rosslenbroich au sujet de l'évolution de l'autonomie biologique (Rosslenbroich, 2007, 2009, 2014), comme condition préalable au devenir libre de l'être humain.<sup>1</sup>

#### **L'incarnation comme une continuation naturelle de l'évolution biologique**

Il est clair, tout d'abord que l'*organisme* humain est un résultat de l'évolution biologique. Conformément aux idées fondamentales de la théorie synthétique de l'évolution, il en est néanmoins arrivé, depuis quelques millénaires, à une fin naturelle de son développement *biologique* (Mayr, 2003) : sur la base des circonstances survenues dans un passé plus récent (grandes invasions, migrations, et unions sexuelles entre tous les peuples, il n'y a plus eu lieu d'évolution biologique ultérieure au sens d'une formation d'espèce [spéciation, *ndt*].

<sup>1</sup> Je remercie en premier lieu Ruth Richter, Bernd Rosslenbroich, Anet Spengler Neff et Johannes Wirz de leurs indications et propositions d'amélioration du texte. D'autres suggestions m'ont été données par Bettina Kistler, Susanna Kümmell, Mathias Kunz, Claudia Scherr et Selma Ziegler. La responsabilité de la conclusion revient à l'auteur.

Deux réflexions avant tout dans le cadre de la théorie mentionnée, parlent en faveur de cette opinion de la biologie moderne. Premièrement, plus aucune niche géographique, qui ne soit pas encore conquise, ne se trouve à la disposition de la population humaine, il ne plus donc y avoir de variation d'espèce ou bien de spéciation (ramification ou apparition d'espèce) au moyen de l'isolement et de la dérive génétique qui l'accompagne, à savoir la mise à l'isolement exclusif du matériel génétique au sein de petites populations. Parce que, dans ces conditions, toutes les barrières de reproduction au complet sont tombées, le flux de gènes (équilibre du matériel génétique dans de grosses populations) opère sous des conditions idéales et empêche donc une spéciation purement biologique.

Secondement, sur la base de la prévention sociale et des progrès de la médecine il n'existe plus *aucune sélection biologique naturelle*. Une extinction sous-optimale à la survivance et à la reproduction appropriées à l'être humain, qui postule centralement un pur facteur biologique pour le développement supérieur de l'espèce de l'organisme humain, est supprimée.<sup>2</sup> Vue de manière purement biologique, l'évolution de l'organisme humain, est donc parvenue à sa fin dans cette perspective (Mayr, 2003 ; Wandschneider, 2005). Pourtant il accomplit effectivement d'autres progrès évolutifs<sup>3</sup> — qui sont aujourd'hui étroitement reliés à l'évolution culturelle —, quand bien même il ne soit pas à prévoir que ceci menât à la formation d'une espèce nouvelle. Quant à savoir si ces tendances évolutives pourront mener l'humanité en totalité à une nouvelle espèce, cela peut être laissé ouvert ici.

Par ailleurs, il faut faire entrer en ligne de compte que sur la base de l'auto-organisation croissante de l'être humain et de son empreinte environnementale, d'un côté, tout comme par les progrès du diagnostic prénatal et de la possibilité d'interventions prénatales (par exemple, élimination d'êtres humains porteurs du syndrome de Down et la sélection sexuelle), de l'autre, on peut en arriver à une *sélection artificielle* et avec cela la possibilité est ouverte d'une spéciation biologique artificielle, aussi dépourvue de barrières de reproduction (Holdrege, 1999) — toute abstraction faite de possibilités d'un isolement reproductif artificiel de groupes humains (émigration sur la Lune ou sur Mars) ou bien naturel suite à des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne les qualités de l'être humain et de l'incarnation, il se révèle donc que les qualités psychiques et le comportement social des êtres humains, se distinguent aussi bien graduellement que par principe, des phénomènes correspondants dans le règne des autres organismes (Rosslbroich, 2014 : Chapitre 11.3, pp.220-223). Tout d'abord pourtant les modes de comportement humains, à cause du caractère évolutif des qualités psychiques et du comportement social, se rattachent sans couture à des formes de vie d'organismes. Il n'y a aucun saut évolutif qui, à partir d'un ancêtre commun eût créé soudainement un être humain.

---

<sup>2</sup> Cela présuppose, il est vrai, que la même masse de prévention sociale et de progrès de la médecine soit à la disposition de tous les êtres humains, ce dont on peut douter, pour le moins dans la situation actuelle du monde (mot-clef : « Médecine de seconde classe »). Il faut ajouter en outre qu'aujourd'hui, mutation et sélection ne peuvent plus être considérées uniquement comme des facteurs centraux. Aujourd'hui sont considérées de façon prépondérante, la plasticité, l'épigénétique de la cellule, l'influence du développement individuel sur l'évolution (biologie du développement évolutif), la construction de niches, etc., comme les facteurs principaux où la sélection peut intervenir. Avec cela les gènes reculent de leur position causale primaire et s'avèrent de plus en plus des phénomènes consécutifs.

<sup>3</sup> Kümmell, 2015, signale avant tout la perte des dents de sagesse, l'agrandissement du front et des modifications de proportions de la tête et du corps, autant de changements qui peuvent être considérés comme des expressions du mode de vie culturelle ; voir aussi Rosslbroich, 2014 (Chapitre 12, pp.232 et suiv.). — Fait aussi partie de ces progrès évolutifs la propriété de pouvoir (encore) digérer le lait à l'âge adulte.

Le point décisif ici, ce n'est pas de savoir s'il existe ou pas de communauté au plan psychique et/ou social, entre l'organisme humain et les autres — il va de soi qu'elles existent. La question c'est au contraire de savoir si des êtres humains *isolés* au moyen de leur développement individuel, au-delà de ce rattachement, sont capables d'accomplir une progression actuelle (par exemple, un développement du langage, soit une communication non plus reliée par des gestes à une expérience directe et par indications/signes directs et donc indépendante du langage), dans laquelle ils apportent de nouvelles qualités fondamentales dans la vie de leur âme et dans les relations sociales — et donc de savoir si quelque chose de nouveau est possible ou effectif, qui n'est certes pas dérivable du comportement de ce qui relève de l'organisme, tout en procédant néanmoins de lui, au sens d'un rattachement évolutif sans rupture : développement de l'âme et formation de communauté sur la base d'un être humain se développant vers la liberté (et pas seulement vers sa simple libération), en direction d'une autonomie spirituelle individuelle. C'est le sujet des paragraphes suivants.

### Loi d'organisme

Un *organisme biologique* est conçu comme une unité se configurant et se maintenant elle-même, se régénérant et se reproduisant conformément à des lois (« loi de nature intérieure»), qui se trouve dans un rapport robuste — c'est-à-dire à la fois flexible et stable — avec les influences de son environnement (loi des circonstances extérieures<sup>4</sup>). Ce rapport s'exteriorise aussi bien dans la structure spatiale (plan d'édification, enveloppes [membranes, ici, *ndi*] de délimitation des espaces internes de l'espace extérieur), qu'aussi dans l'organisation temporelle (équilibre fonctionnel, rythmes endogènes, homéostasies, croissance, développement, etc.) et se manifeste dans de nombreux domaines de vie des diverses espèces d'organismes. — comme exemple de comportement flexible-stable à l'égard de l'environnement que l'on pense au maintien constant de la température corporelle normale chez les Mammifères et les Oiseaux, indépendamment du changement de la température extérieure.

Au départ de toute investigation ou observation biologique, de toute expérimentation du domaine de la physiologie ou du comportement, se trouve l'*unité de l'organisme*. Les forces de l'organisme vivant ne peuvent pas être observées indépendamment de ses substances et processus anorganiques puisque ces derniers sont des conditions nécessaires (mais pas suffisantes) de son existence.

En résumant, les forces, agissantes intérieurement conformément à des lois, d'un organisme biologique doivent être appelées *loi d'organisme*, qui est conçue ici dans sa nature de processus et non pas statique.<sup>5</sup> Dans chaque organisme (individu, phénomène isolé), la même loi d'organisme est présente de manière constituante (et pas simplement régulatrice de l'extérieur). Il s'ensuit qu'elle participe à chaque changement d'un tel organisme dans la forme du développement individuel (ontogenèse) et de l'évolution de l'espèce ou du genre (phylogénèse). Autrement dit : La loi d'organisme configure chaque organisme concret au sens d'un être, qui se spécifie dans une confrontation productive avec les conditions de son apparition (environnement, processus).

À cet endroit, il n'est pas décisif de savoir si la loi d'organisme rapportée est conçue dans tous ses détails comme juste, vraie, complète, etc., mais au contraire seulement qu'à la base de *chaque* organisme isolé et avec cela la *totalité* de l'évolution au sens d'un développement d'apparition phénoménale, repose un seul et unique principe constituant, examiné comme agent opérant

---

<sup>4</sup> Voir aussi le cours écrit de Goethe provenant de sa succession : « *Préparation à une physiologie des plantes* », 1964, pp.135-136 : voir en outre Wirz, 2008.

<sup>5</sup> Au sujet du postulat d'une loi d'organisme et de sa signification pour une compréhension de l'évolution biologique, voir Ziegler *et al.*, 2015.

conformément à des lois. En vertu de cette conception, la loi d'organisme forme les organismes à partir d'elle-même, ils ne sont pas « développés par extraction » d'elle (comme l'affirme la théorie de la préformation), mais elle forme au contraire à l'intérieur de chaque organisme isolé, le fait naître dans son ordonnancement intérieur et dans son développement ultérieur dans la confrontation avec l'environnement intérieur et extérieur ; dans chaque organisme isolé est constamment présent tout le potentiel structurel et fonctionnel de la loi d'organisme, mais sans jamais apparaître totalement.

L'amorce défendue ici a une parenté avec le mode du penser typologique et morphologique dans la tradition de Goethe, bien entendu non pas au sens d'un plan d'édification, mais au contraire rigoureusement orienté principalement sur le type vaste de l'organisme vivant, appelé ici *loi d'organisme*, donc la loi vivante de l'existence de l'organisme au sens le plus général (point de vue processuel *versus* statique).

Ce qui va être exploré entre autre ici c'est l'*évolution* de l'organisme, donc des individus ou des phénomènes d'apparition qui représentent les cas particuliers de la loi d'organisme. Il s'agit, autrement dit, de l'*évolution des phénomènes d'apparition* de la loi d'organisme.

## Liberté et libération

Eu égard aux larges consensus dans le comportement social des animaux évolutivement avancés et aux communautés humaines luttant pour une libération, on est tenté de dénier une position singulière de l'être humain et d'admettre que des animaux sont tout aussi aptes à l'activité individuelle de liberté que des êtres humains. Cela signifierait que l'être humain n'eût en rien précédé les organismes biologiques en général et les animaux en particulier, ni tout particulièrement aussi sa capacité de liberté (dans la mesure ou celle-ci n'est pas disputée non plus par principe, donc pour les êtres humains et les animaux). Autrement dit, les animaux sont censés avoir aussi la possibilité de se développer vers la liberté — Dans le cas où ceci signifie une *libération*, une détermination de soi au sens d'une autonomie (biologique) *croissante* dans le cadre de la loi d'organisme, donc au sens d'une préforme et avec cela d'un fondement indispensable du processus de liberté humain, rien ne peut être rétorqué à l'encontre de cela, puisque l'augmentation de l'autonomie biologique est un fait d'évolution.<sup>6</sup> Mais dans ce qui suit l'expressions « autonomie » *ne* sera utilisée *qu'*au sens du développement de la liberté de l'être humain individuel.

On doit être au clair, avec toutes les conséquences que cela entraîne, qu'une détermination objective, un jugement de capacité de liberté de l'être depuis l'extérieur, au moyen d'une tierce-personne, en absence de données empiriques (et pas seulement par une procédure conclusive) n'est pas possible. Ce n'est que par l'expérience immédiate et une réalisation de la détermination de soi au sens d'une formation de but individuel — et ouverte relativement à son contenu (c'est-à-dire non pas, par exemple, fixée sur le maintien et un différenciation ultérieure de la loi d'organisme) — que chaque être humain, concrètement chez lui (et pas seulement comme postulat) peut constater empiriquement l'effectivité de la liberté. Si l'on comprend sous un animal une forme d'apparition individuelle de la loi d'organisme, ceci est donc exclu pour l'animal dans cette acception. En cas contraire, l'animal ne serait pas un animal, mais justement un être humain et une manifestation de la loi d'organisme seulement en

---

<sup>6</sup> Pour l'autonomie au sens de biologique comme tendance évolutive à l'accord de soi vis-à-vis des conditions environnementales au moyen de modifications de la forme, des processus et du comportement, voir Rosslenbroich, 2007, 2009, 2014 et la littérature qui y est mentionnée.

référence à son organisation corporelle et non selon son essence. On pourrait rétorquer là-contre qu'il fût naturellement impossible d'en juger définitivement aussi chez les animaux, puisque ceci, comme chez l'être humain, n'est pas possible par manque de données empiriques sur les événements psychospirituels à l'intérieur de l'animal. Pourtant si des animaux ne sont pas des hommes et que donc on veut s'en tenir à la différence entre l'être humain et l'animal, alors un tel cheminement de détermination ainsi que de configuration de soi individuelle et spirituelle ne leur est pas donné selon toute prévision.

Dans le contexte d'une mise en place par couches successives de divers stades de libération et de développement de liberté de l'être humain dans les processus de l'évolution biologique se posent des questions diverses, dont la réponse n'est pas possible à cet endroit et qui doivent encore être retenues pour inciter à d'autres investigations : À quels attributs biologiques, à quels autres développements biologiques concrets de l'organisme humain, se révèlent des évolutions progressives de liberté ? Et inversement : quelles concrètes différenciations anatomiques, physiologiques et comportementales, des organismes humains sont une expression ou une manifestation d'évolutions individuelles-spirituelles et culturelles vers la liberté ? Est-ce que la naissance de diverses espèces biologiques manifestes d'êtres humains, uniquement au moyen d'une différenciation de l'esprit et de l'âme dans le cadre d'un développement continu de liberté, est possible, inéluctable, souhaitable ?

### Position de l'être humain

Celui qui s'en tient à une position singulière de l'être humain, semble exclure tout respect de la dignité des plantes et des animaux, si celle-ci se voit associée à une déconsidération et une simple instrumentalisation des animaux (et des plantes).<sup>7</sup> — En règle général, c'est nonobstant le contraire qui est vrai : des distinctions de développement et de conscience effectives ou éventuelles, au sens d'une détermination et configuration de soi de l'être humain, le cas échéant plus profondes et largement plus riches n'ont pas nécessairement pour conséquences l'arrogance, l'absence de respect et la mise à profit — quand bien même ces attitudes se présentent *de facto*. Les distinctions de développement et de conscience rendent possibles et exigent, au contraire, une responsabilité individuelle, une attitude participative au développement et à l'évolution de ces êtres vivants et un dévouement actif en faveur de leur bien-être [L'un des idéaux de la bio-dynamie se trouve ici précisément résumé ! *ndt*]. Cette attitude est effectivement perçue dans la manière de s'y prendre avec des animaux domestiques (en opposition à ceux simplement « utiles ») et en particulier avec les petits enfants humains, lesquels dans les premiers mois et années de leur développement n'indiquent aucun signe particulier d'une libre détermination de soi et pourtant (en général) ne sont ni exploités, ni traités sans respect. Une chose homologue vaut pour des êtres humains lésés dans leur psychisme ou leur conscience, des personnes en coma, etc.

Les progrès les plus récents de l'évolution biologique de l'être humains ont accompagné et accompagnent la culmination de son automorphie (auto-configuration et devenir indépendant de la forme) et l'auto-régulation (autonomisation des processus physiologiques et du comportement) des organismes humains. À l'occasion, tout organisme individuel a développé et développe le besoin et le germe vers une réalisation de l'autonomie spirituelle individuelle dans l'acceptation d'une libre détermination et configuration de soi. En conséquence, l'organisation individuelle humaine n'est pas seulement une expression de la loi d'organisme, mais plus encore aussi une détermination et configuration de soi qui n'est pas entravée par les limites de cette loi. Autrement dit : l'organisme

---

<sup>7</sup> Voir au sujet de la position singulière de l'être humain en général Altner, 1991 ; en rapport avec l'évolution biologique, Verhulst, 1999 et dans le contexte d'une distinction épistémologique orientée sur l'action des règnes de la nature Ziegler, 2011.

individuel humain est empreint, d'une part, dans sa structure de base (plan d'édification, physiologie, comportement) par la loi d'organisme et ses éventuelles spécialisations. D'autre part, son développement d'âme et d'esprit permet des modes de développement comportementaux (prestations de culture, d'apprentissage et d'éducation) qu'un organisme isolé abandonné à la loi d'organisme ne pourrait pas produire.

Des modes de comportement qui vont bien au-delà des limites du comportement hérité par l'espèce, surgissent à vrai dire aussi sans cesse chez les organismes animaux en libre vie sauvage.<sup>8</sup> Par contre, des êtres humains, dans l'immédiate expérience de soi, peuvent rendre compte de leur propres conformités aux lois. Pour le moins en principe, ils peuvent percevoir à jour et se servir des lois de leur évolution propre et de celles de l'évolution biologique. Ils peuvent disposer, pour le moins par moments, de manière autonome sur les lois (buts, motifs) de leurs agissements et avec cela réaliser le processus de liberté dans l'acceptation d'une détermination et d'une configuration de soi.

Quand bien même ce qui a été dénommé ici « individuel » dans le paragraphe précédent puisse éventuellement ne pas toujours réussir dans une mesure suffisante : rien que le fait concret que nous pouvons nous heurter, de manière autonome ou bien avec l'aide d'autrui, sur des motifs enfouis au plus profond de l'âme (intériorisés, devenus une habitude), montre que nous ne leur sommes pas livrés sans plus et que nous pouvons aller les rechercher en conscience au moyen d'une connaissance de soi pénétrante. Ceci renvoie en même temps au fait concret qu'un développement individuel, dans ce sens, ne peut être une affaire à court terme, en effet, jamais véritablement achevée aussi longtemps que l'être humain agit dans le monde.

Contre l'affirmation qu'il y eût des actes individuels libres peut seulement être dupé un jugement personnellement assujéti : Je ne connais aucune actions libres, cela signifie que, pour moi, la liberté n'est pas un fait concret. On ne peut rien répondre en retour à cela, mais ce jugement n'est pas transmissible à un autre être humain et n'est donc pas généralisable (à moins que ce soit à un groupe numériquement limité de personnes pensant de même).<sup>9</sup>

S'il est affirmé qu'aucune liberté n'existe au sens d'une libre volonté et que donc l'être humain ne se distingue pas seulement biologiquement mais sur la base de son autonomie spirituelle individuelle des autres organismes<sup>10</sup>, alors ceci rend simultanément impossible une fondation rationnelle de la perspective à long terme du développement de l'humanité incluant la *responsabilité* (non pas seulement celle conditionnée par la prévention biologique pour les descendants directs, etc.) de l'être humain pour lui-même et le restant du monde, en particulier pour la facilitation du développement de liberté de ses semblables et des conditions de vie convenables des organismes qui l'accompagnent (animaux, plantes,

---

<sup>8</sup> Voir par exemple à ce propos la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=SeIrkBZIRUY> (prise le 29.12.2015) : un groupe de lions attaquent un troupeau de buffles. Le troupeau s'enfuit, un tout jeune bufflon n'est pas assez rapide et se trouve éloigné. Les lions attrapent certes le bufflon, mais il tombe dans un cours d'eau. Soudain, la partition change : en tentant de tirer le bufflon hors de l'eau, les lions sont surpris par un crocodile, mais les lions peuvent pourtant s'imposer. Mais entre temps, d'une manière surprenante, le troupeau de buffles revient sur la scène, repousse les lions et peut sauver le bufflon de leur emprise.

<sup>9</sup> À cet endroit, on pourrait encore argumenter de la manière suivante : si l'on part, sans qu'il y paraisse, du fait que des actes individuels de liberté sont des faits concrets, ceux-ci ne peuvent être niés que par une argumentation inconsistante. À cette occasion, l'abnégation d'un fait est un jugement existentiel négatif, lors duquel ce qui est nié, ici justement le fait qu'un acte libre doit être nécessairement présumé existant, en conservant comme point de référence, la totalité d'argumentation et avec cela en contradiction avec l'intention originelle. Celui qui, par contre, nie généralement la liberté comme un fait ne peut ni ne doit pas du tout en argumenter la suppression, puisque celui-ci pour *lui*, n'existe pas sans plus.

<sup>10</sup> Voir à ce sujet, par exemple, Albert, 1991 ; Roth, 2001 ; Singer, 2004 et Vollmer, 1994.

etc.). Cela reste commis aux soins des idéologies religieuses ou autres dogmatiques, de combler ces lacunes souvent vécues mais rarement percées à jour dans la détermination même de l'être humain.

Étant donné qu'une preuve empirique, à savoir rigoureusement étayée conformément à l'expérience, de la liberté individuelle est réalisable sans problème de principe<sup>11</sup>, cette position n'est pas seulement inconsistante et inacceptable dans ses conséquences, mais plus encore fondamentalement réfutable.

### Développement d'apparition et développement de l'être

Pour les réflexions qui vont suivre, l'insertion de l'évolution biologique dans une conception du monde idéelle réaliste joue un rôle fondamental. À partir d'une perspective idéaliste sont attribuées aux concepts et idées aussi bien une réalité structurelle, au sens d'une détermination idéelle-réelle, qu'une réalité constructive au sens d'un fondement d'être et d'essence agissant. Concepts et idées sont donc conçus dans ces fonctions comme un fondement opérant de la réalité (Heusser, 2011). Le rapport de principe du réalisme idéelle d'avec la doctrine universelle d'évolution a été exposé en un autre lieu (Ziegler 2008a, b, c, d).

Quelques conséquences en sont tirées ici pour la position de l'être humain dans le cadre de l'évolution biologique et pour son développement spécifique jusqu'à la réincarnation. Cela repose d'autre part sur des investigations allant plus loin au sujet de la doctrine du développement en général et sur la distinction entre le développement de l'être et celui du phénomène apparaissant en particulier.<sup>12</sup> Celles-ci ont leur origine dans les bases individuellement éprouvables et appréciables du connaître et du libre agir actuels.

L'accès empirique illimité de la conscience cognitive et de celle de liberté, l'expérience directement trouvable ici d'un développement directement provoqué et structuré — et non pas simplement de traces, d'effets ou de résultats du même — rend principalement les développements de liberté et de connaissance les mieux explorables. De plus toute compréhension de développement s'y rattache, en outre la distinction entre développement de manifestation et celui d'essence/être y ont leur origine. Il se révèle en cela que le développement individuel de l'être humain vers la liberté peut être conçu comme l'archétype de tout développement. (Ziegler 2008a, b, b et d).

En substance, le discernement du développement de l'essence/être de celui de sa manifestation se déroule là-dessus de sorte qu'un *développement d'apparition* se manifeste dans la confrontation d'idées opérantes avec une base substantielle et donc dans des formes spatiales et parangons de temps, comme cela se produit chez tous les organismes individuels humains, animaux et végétaux — mais aussi dans toutes les activités de l'être humain dans ses rencontres avec le monde concret. Ainsi l'être humain se développant à partir d'une évolution se déroulant graduellement, retire des qualités et des capacités [savoir-faire, *ndt*] qui le distinguent de principe des attributs correspondants précédents (par exemple dans le développement du langage et l'usage des outils). Autrement dit : des être humains isolés et ensuite des communautés formées à partir de ceux-ci, transcendent graduellement les différences et en font des signes de distinction de principe ; à de telles prestations isolées prennent individuellement part ensuite

<sup>11</sup> Voir à ce sujet Keil, 2009 ; Runggaldier, 1996 ; Meixner 2010 ; Steiner, 1995 ; Ziegler, 2015a.

<sup>12</sup> Voir pour plus de détails, outre Ziegler, 2008a, b, c, et d, aussi Ziegler, 2013 (chapitres 7 à 9) ; pour une analyse philosophique de la réincarnation et sur ses fondements anthropologiques, voir Ziegler, 2015b.

d'autres hommes, s'en instruisant et s'y améliorant (apprentissage social cumulatif), ce qui peut mener à de vastes prestations culturelles.<sup>13</sup>

Chez l'être humain individuel développement de manifestation et développement de l'être sont deux aspects d'un seul et même fait : l'incarnation, laquelle qui se déroule sur de longs espaces de temps au sens d'une *action réciproque directe* des développements de manifestation et d'essence ou être. Chez les animaux et les plantes cela se rompt : des animaux et végétaux individuels parcourent de manière ontogénétique (dans leur développement unique), mais aussi phylogénétique (au développement évolutif de leur lignée) ; les développements de leur être ne s'expriment *pas directement* en elles, seulement indirectement par le développement de l'être de la loi d'organisme, qui produit tout son effet, ainsi peut-on l'admettre en tout cas, dans toutes ses manifestations (à savoir dans les plantes et animaux individuels) à chaque fois de manière différente. On peut présumer que la loi d'organisme en tant que tout (conçue comme un être opérant) accomplit un développement d'essence, autrement dit, qu'un niveau de développement se trouve avant tout dans le domaine de conscience et s'étend au-delà du domaine des formes organiques, processus ou manières de se comporter.<sup>14</sup>

### Conséquences : Développement de l'essence/être humain comme une cause originelle de l'évolution biologique

Ce qui a été récapitulé précédemment a la teneur suivante : tout être humain peut réaliser pour soi (dans le cadre de ses facultés, mais de façon essentiellement illimitée) une détermination et configuration de soi (physique, facultés d'âme et d'esprit ; vertus ; réalisation professionnelle ; formation autre, etc.). Et ces qualités (humaines) ne peuvent apparaître en aucun organisme individuel non-humain sous une *forme pure*. Elle peuvent seulement être imputées à la loi d'organisme en totalité, conçue comme une essence/être individuel opérante conformément à sa structure universelle, pour le moins hypothétiquement. Autrement dit : la loi d'organisme révèle, tout d'abord seulement au moyen de l'être humain isolé, sa détermination comme un principe s'organisant lui-même. Des organisme animaux isolés peuvent en tout cas en arriver à approcher cet état sous forme de multiples processus de libération.

De ces réflexions résulte une première induction possible : *des êtres humains peuvent relier activement et dynamiquement leur développement d'essence/être (devenir conscient) de manière autonome et immédiate avec leur développement d'apparition.*

Avec cela tout individu humain particulier possède l'état [*status*] de la loi d'organisme se développant comme une totalité. Il est vrai que la faculté d'autonomie individuelle spirituelle a évolué

---

<sup>13</sup> Voir à ce sujet Rosslenbroich, 2014, p.215, qui a caractérisé ces événements — en se rattachant à Tomasello, 1999 — comme « *ratchet effect* » [ou « effet de cliquet » et chez VW, en Allemagne traduit par « effet de cric », *ndt*] : un cric avec des cliquets qui répond d'une innovation évolutive propulsant à un développement supérieur, fonctionne de sorte que la charge innovatrice est soulevée d'un cran, ensuite consolidée et elle ne peut plus redescendre en arrière ; avec un prochain cric, on arrive à resoulever la charge innovatrice d'un cran, et de cette manière ce qui a été acquis ne peut plus retomber en arrière. On peut comparer cela avec le processus culturel d'accumulation des facultés, y compris de nouvelles découvertes : lorsqu'une fois une découverte a été faite, alors celle-ci « saute » d'un être humain à l'autre (par imitation) et ainsi une population entière peut acquérir cette qualité. Voir aussi à ce propos Tennie *et al.*, 2009.

<sup>14</sup> Voir à ce propos plus exactement Ziegler *et al.*, 2015, p.215 — La question de quels autres facteurs peuvent initier, modifier, stimuler et/ou rendre possible, outre le développement de manifestation, le développement d'essence/être de la loi d'organisme, doit ici rester ouverte.

à partir de l'environnement, au sens de la réalisation d'une liberté sur la base de la compréhension de soi dans les formations de structures comme de l'indépendance croissante des processus physiologiques et du comportement, et elle pourra (et devra) tout d'abord se poursuivre encore et se développer sur cette base, comme il est à prévoir. Pour ce processus de l'évolution naturelle, mais non purement biologique de l'autonomie individuelle spirituelle, l'organisme biologique est donc une condition indispensable mais pas suffisante.

Si l'on part à présent, premièrement, du fait que le développement de manifestation de la loi d'organisme est pour l'essentiel continue, dans l'acceptation que chaque forme nouvelle procède d'une ancienne, au moyen d'une métamorphose après coup exécutable ; deuxièmement qu'aucune forme tardive concrète ne peut être dérivée de manière logique et déductive d'une précédente (et que donc des formes plus tardives ne peuvent être comprises qu'à partir d'elles mêmes et de la loi d'organisme et des conditions marginales comme ascendants, environnement, développement de la Terre etc.), et troisièmement, qu'en conséquence, aucunes interventions (créationnistes) extérieures pour l'engendrement de nouvelles formes ou qualités d'organismes (en particulier celles de l'organisme humain) ne sont nécessaires, ainsi peut-on en conclure<sup>15</sup> que, d'une part, les qualités *générales* de l'organisme humain appartiennent d'avance potentiellement à la loi d'organisme qui en est, conformément à la conception développée ici, la source universelle, à savoir, le fond actif de toutes formes possibles, processus et modes de comportement, innovations organismiques. D'autre part, ce sont des êtres humains isolés qui s'efforcent — avec le développement de dispositions universelles de la loi d'organisme, à une compréhension de soi référée à la forme et aux processus (autonomie et autorégulation) — à une autonomie individuelle au développement de la liberté. Ils sont donc avec l'évolution de l'organisme humain associés vers une expression la plus parfaite (jusqu'à présent) de la loi d'organisme.

Avec cela vaut une seconde induction possible : *Les êtres humains se développant vers une autonomie individuelle spirituelle dans l'existence de manifestation [Erscheinungsdasein] sont présents dès le commencement de l'évolution et pendant tout son déroulement en l'empregnant.*

Sinon des actes créatifs seraient nécessaires de l'extérieur dans l'événement d'apparition, pour amener à chaque fois les êtres humains à l'événement de manifestation. Or admettre ceci serait une rechute dans le créationnisme, ce par quoi une position à part, innaturelle, échût à l'évolution de l'être humain. L'être humain relié de prime abord avec l'évolution biologique conduit donc sans couture, de l'évolution organismique purement biologique arrivée à sa fin, à l'évolution de la personnalité spirituellement autonome. Ainsi peut-il poursuivre son développement d'apparition en une évolution d'essence/être dont il a les commandes dans la conscience de soi.

Et finalement : *Le développement de l'être/essence de l'être humain est donc une cause originelle de l'évolution biologique.*

Quoique la condition de possibilité d'un développement d'être soit un développement d'apparition correspondante, il y a donc (en général) pas de développement d'être sans développement d'apparition ni aucun développement d'apparition sans répercussion sur le développement d'être, la cause originelle déterminante et opérante du développement d'apparition repose (en totalité, mais non pas dans les particularités) dans le développement de l'être. Seul un être/essence peut initier un développement

---

<sup>15</sup> Ces trois caractéristiques du développement d'apparition de la loi d'organisme se trouvent déjà dans les idées de Rudolf Steiner au sujet du développement en le cadre de ses investigations de science cognitive et de philosophie de la liberté, voir à ce propos Ziegler, 2010.

d'être et avec cela, un développement d'apparition. Autrement dit : seule un développement d'être porte en lui sa propre cause originelle — un développement d'apparition est toujours conditionné et provoqué par quelque chose qui est extérieur à lui-même (fonctionnel et non spatial), pour préciser par l'être correspondant et son développement d'être. Avec cela, il est facile de penser que le développement d'être de l'être humain dans son interaction avec le développement d'apparition est une cause originelle déterminante et opérante de l'évolution biologique en général et de l'évolution humaine en particulier.

## ***Seconde partie : Réincarnation et évolution biologique***

### **Développement de liberté**

La libération de l'organisme humain de son environnement immédiat — ayant lieu dans le cadre de l'évolution biologique sur de longs laps de temps — forme la base pour le développement d'une libre détermination de soi (autonomie individuelle spirituelle). Ce dernier est tout aussi peu un fait achevé que la première le fut jamais. Au contraire, le potentiel d'une configuration de soi est encore à peine épuisé : le développement de liberté individuelle se trouve encore totalement à son début, si l'on compare la réalité des diverses dépendances physico-psychiques d'avec le potentiel d'autonomie individuel d'un être humain se déterminant lui-même et agissant avec cela librement à partir de lui-même. En outre, l'harmonie d'un tel agissement avec l'environnement naturel tout comme avec l'environnement social, doit tout d'abord être acquise. Or il n'est pas encore question d'une harmonie déjà existante allant naturellement de soi ni dans un cas ni dans l'autre.

Aussi bien l'autonomie spirituelle de l'individu humain qu'aussi sa mise en oeuvre efficace dans son environnement naturel sont en conséquence capables d'évolutions multiples et extensives — largement au-delà des limites d'une seule et unique vie. L'hypothèse d'une fin définitive de tels développements avec la mort physique, se situe en violente opposition avec son potentiel [C'est là que se situe l'angle d'attaque du matérialisme, *ndt*]. La même chose se confirme pour l'hypothèse d'une vie purement spirituelle, car celle-ci serait spoliée de toutes les possibilités de déploiement d'autres facultés dans l'existence naturelle (physique-corporelle) [C'est l'angle d'attaque du fondamentalisme religieux, *ndt*]. Une telle hypothèse signifierait une dénégation des possibilités de développement de l'être humain.

### **Une longue vie quelconque ?**

Une vie quelconque, allongée dans sa durée, serait-elle la solution ? Cette option, diversement discutée<sup>16</sup>, présuppose déjà véritablement la faculté de métamorphose de soi qui dût tout d'abord déjà être conquise si un telle vie (presque) infinie dût être féconde pour le développement individuel. C'est la raison pour laquelle dans de nombreux débats autour de ce sujet, l'argument est avancé de l'installation progressive d'un ennui [dans ce cas précisément : « mortel », d'ailleurs *ndt*] (on a déjà nonobstant vécu tout cela...) afin d'atténuer l'attractivité de cette idée.

Mais admettons que nous fussions capables d'un tel développement de soi pendant plus longtemps — serait-ce la solution à laquelle s'efforcer ? Parlent à son encontre les constitutions biologiques et sociales, ou selon le cas, les constellations biologiques des êtres humains — très différentes sur divers temps historiques et lieux géographiques — qui ne se laissent pas simplement métamorphoser l'une dans l'autre et/ou bien traverser au moyen d'un développement de soi. C'est pourquoi les exigences

---

<sup>16</sup> Voir à ce propos l'essai de Williams, 1978, qui a eu pour suite un débat qui dure encore jusqu'à aujourd'hui autour du caractère souhaitable d'une longue vie physique et/ou de l'immortalité.

concrètes, posées par les divers courants héréditaires, imprégnations culturelles et communautés sociales rendent si attractive l'idée de réincarnation : avec elles il devient possible de vivre et d'épuiser les contextes de vie les plus variés tout comme d'apporter sa contribution propre sous les conditions les plus diverses et dans des époques et des lieux les plus différents.

Les arguments les plus importants contre une quelconque longue vie sont nonobstant de nature biologique. D'une part les processus de durcissement et d'unilatéralisation bornée [dûment constatable même chez les membres vieillissants de la société anthroposophique..., *ndt*] qui accompagnent l'altération biologique des organismes complexes n'est pas à arrêter sans plus, de l'autre, le potentiel d'un changement de la constitution physique par l'être humain individuel est encore très modeste (surmontement autonome des maladies chroniques, aiguisage des sens, etc.). Cela veut dire que les progrès éventuels de l'âme et de l'esprit, tôt ou tard n'auraient plus leurs « vaisseaux [au sens de la barque d'Odilon Redon, *ndt*] » biologiques et sur cette base, une continuation de la vie physique deviendrait inféconde.<sup>17</sup>

## Réincarnation

L'option de la réincarnation recèle en elle aussi bien la chance d'un nouveau commencement que le défi d'un environnement culturel, social et biologique complètement autre.

De ce qui précède, il s'ensuit que *l'hypothèse de la réincarnation est l'option la plus sensée pour le potentiel d'une exhaustion continue de la liberté.*

Il va de soi que ces réflexions ne sont sensées que sur la base de la distinction mentionnée ci-dessus du développement d'être de celui de sa manifestation, lors de laquelle un être spirituellement constitué peut se manifester dans divers domaines d'apparition et se développer lui-même en même temps sans perdre son identité.

On peut se demander pourquoi tout un chacun doit traverser tous ces développements, ne suffirait-il point qu'arrivassent tous ces progressions évolutives dans le cadre de la communauté humaine et fussent ensuite héritées et ainsi diffusées ? D'une part, l'idée de base du développement de l'autonomie de l'être humain individuel contredit cela : les processus autonomes d'apprentissage et de développement ne peuvent pas être « stockés » en lieux sûrs, on doit (et on veut même) se les approprier [personnellement et c'est même ce qui les rend attractifs !, *ndt*], sinon ils ne sont justement pas les miens, acquis par moi et à la base de mes manières d'agir et de mes dextérités personnelles ; par contre, dans le cas contraire, c'est-à-dire acquis ou hérités méthodiquement par dressage ils deviennent ainsi des conventions automatisées en opposition à des facultés exercées de manière autonome.<sup>18</sup>

D'un autre côté, la nature fait carrément de l'être humain un individu au sens de n'être que l'apparition de lui-même non pas comme une structure d'ordonnement supra-ordonné (humanité, organisme, etc.). Cet argument va encore être plus radicalement développé dans le prochain paragraphe.

Animaux et végétaux sont, par contre, des formes d'expressions différentes de la loi d'organisme. Cela exclut, d'une part, une réincarnation d'animal ou de plante isolé, car il n'y pas de noyau invariant de tels êtres vivants, qui pût se réincarner. De l'autre, cela rend aussi impossible la réincarnation d'êtres

---

<sup>17</sup> Pour d'autres arguments pour et contre une réincarnation, voir Ziegler, 2015b.

<sup>18</sup> L'argumentation empreinte ici des voies analogues à la récusation des revendications du *neuro-enhancement* [l'amélioration neurologique, *ndt*] ; voir à ce propos Kipke, 2011.

humains en animaux ou plantes, puisqu'il n'y a pas à voir de quelle manière quelque chose de spécifiquement humain fût présent dans ces règnes de la nature — ou bien que cela pût s'en « libérer » de sa propre force. Il ne peut donc être question ici d'une auto-configuration *active* au moyen d'un *développement de liberté*.

## Réincarnation et évolution biologique

Comme toute propriété évolutive émergente, ainsi l'autonomie individuelle spirituelle de l'être humain est soumise à un développement (phylogénétique). Au sens de l'idée de fond d'évolution, l'autonomie individuelle<sup>19</sup> progressant plus loin dans une vie (ontogénétique) se lie nécessairement au développement culturel général et est « héritée » en outre d'un individu humain à un autre individu humain. Car étant donné que chaque individu humain *pour soi* réalise une autonomie individuelle spirituelle, ce que le loi d'organisme, conçue comme essence/être opérant, fait, en tout cas en tant que totalité — non pas dans *chaque* organisme isolé — en ce qui concerne la qualité d'autonomie individuelle, l'être humain ne peut pas être un descendant, une simple apparition, un simple cas spécial de la loi d'organisme seule. En conséquence, la transmission de la puissance à l'autonomie individuelle spirituelle réussit d'individu à individu. Un être avec des qualités individuels et des façonnements d'autonomie spirituelle doit donc se laisser dériver de ses ascendants humains avec la puissance à l'autonomie individuelle spirituelle.

Si l'on part de la *puissance* à l'autonomie individuelle spirituelle (et non pas de ses apparitions multiples), alors ce ne peut être pourtant ses ancêtres biologiques immédiats (parents), car au moyen des parents, le déploiement de l'autonomie individuelle ne peut être qu'encouragée et accélérée et nonobstant pas sa faculté fondamentale — à savoir le potentiel à l'autonomie individuelle — qui n'en est pas implantée et/ou initiée par eux. Dans le cas où donc la faculté à l'autonomie individuelle spirituelle eût passé des parents aux descendants, il s'agirait alors, avec cette sorte d'autonomie, d'une propriété biologiquement transmise et donc simplement d'autonomie biologique au sens d'un relatif renfermement sur soi de la forme et de la compréhension de soi des processus et du mode de comportement. En outre, avec le caractère héréditaire de l'autonomie individuelle spirituelle, l'*unicité* de l'individu apparaissant en serait lésée, lequel serait ensuite reproductible d'une manière purement biologique.<sup>20</sup> D'un autre côté, ce prédécesseur doit avoir été d'un coup de nature organismique, étant donné que conformément à l'expérience actuelle, une autonomie individuelle spirituelle se manifeste et de développe à l'intérieur d'un être humain existant physiquement et biologiquement. Pour cela, l'apparition d'un individu humain nécessite donc une triple facilitation : universelle au moyen de la loi d'organisme, d'espèce au moyen de l'hérédité biologique par les ancêtres biologiques immédiats (parents) et individuelle au moyen de l'individualité spirituelle. Cette dernière est le centre, la cause originelle autonome, qui a été désignée plus loin ci-dessus dans la première partie appelée le développement d'essence ou d'être.

Donc une autre conclusion devient aussi possible: *La qualité de l'autonomie individuelle spirituelle capable de développement ne peut avoir été héritée que d'un ancêtre humain existant biologiquement*

---

<sup>19</sup> On doit réfléchir ici au fait que l'autonomie individuelle spirituelle dont il s'agit ici n'est pas encore manifeste au début de la vie et à la fin, le cas échéant, sa manifestation se voit même restreinte (par exemple par la démence). Au premier plan des recherches se trouve pourtant la *puissance* à une autonomie individuelle spirituelle qui n'est pas concernée par une telle restriction d'apparition conditionnées [Au delà du malade atteint de démence sénile, il y a en effet toujours un être humain spirituel qui s'est momentanément, peut-être, éloigné de sa conscience physique sur terre, mais dont les potentialités aux développements spirituels à venir sont encore intactes ! *ndt*].

<sup>20</sup> Avec la reproduction biologique on a en tête ici toutes les dimensions de l'hérédité [atavisme, *ndt*], nécessitant un fondement physique : génétique, épigénétique, transmissions des comportements (hérédité des qualités acquises).

*auparavant sur un être humain existant plus tard, avec lequel il ne se trouve pas dans une relation de reproduction biologique et d'hérédité directes, mais bel et bien dans une continuité spirituelle.*

Il en résulte donc une contribution à une *fondation évolutive de l'idée d'incarnation*, c'est-à-dire, la reproduction d'êtres humains individuels sur la base d'incarnations organismiques continues et, pour ce qui concerne le noyau de l'individu, sans reproduction organique et héréditaire, mais dans une continuité d'esprit.

La réincarnation peut être introduite, fondée, rendue plausible et prouvée de manière totalement diverses. Une tentative se présente ici de laisser apparaître comme plausible une réincarnation en jonction avec le développement de liberté d'une part et l'évolution biologique, de l'autre. Cela ne remplace aucune preuve empirique, mais démontre seulement que l'idée de la réincarnation se rattache sans couture aux qualités fondamentales de l'incarnation [*Menschenwerdung*].

**RoSE vol.7 n°1/2016. (Traduction Daniel Kmiecik)**

**Littérature:**

Albert, H. (1991). *Traktat über kritische Vernunft [Traité sur la raison critique]*. Tübingen: Mohr (5. Auflage);

Altner, G. (1991). *Naturvergessenheit. Grundlagen einer umfassenden Bioethik [Oubli de la nature. Fondement d'une éthique]*. Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

Goethe, J. W. von (1964). *Die Schriften zur Naturwissenschaft [Les écrits de science naturelle]*, Erste Abteilung, Band 10 (S. 135–136). Weimar: Böhlau.

Heusser, P. (2011). *Anthroposophische Medizin als Wissenschaft. Beiträge zu einer integrativen medizinischen Anthropologie [La médecine anthroposophique comme science. Contributions à une anthropologie médicale intégrative]*. Stuttgart: Schattauer.

Holdrege, C. (1999). *Der vergessene Kontext: Entwurf einer ganzheitlichen Genetik. [Le contexte oublié : projet d'une génétique intégrale]* Stuttgart: Verlag Freies Geistesleben.

Keil, G. (2009). *Willensfreiheit und Determinismus [Liberté du vouloir et déterminisme]*. Stuttgart: Reclam.

Kipke, R. (2011). *Besser werden. Eine ethische Untersuchung zur Selbstformung und Neuro-Enhancement [Devenir meilleur. Une investigation au sujet de l'auto-formation et de l'amélioration neuronale]*. Paderborn: mentis.

Kümmell, S. (2015). Zur Evolution des menschlichen Kopfes. Der Modus der Komplexitätsverschiebung und die Rolle der Heterochronie und Plastizität [Au sujet de l'évolution de la tête humaine. Le modus du déplacement de complexité et le rôle de l'hétérochronie et de la plasticité]. *Jahrbuch für Goetheanismus* 2015, 15–101.

Mayr, E. (2003). *Das ist Evolution [Cela est l'évolution]*. München: Bertelsmann.

Meixner, U. (2010). Die Seele als natürliche Instanz der Freiheit [L'âme, instance naturelle de la liberté]. In K. Crone, R. Schnepf & J. Stolzenberg (Eds.), *Über die Seele [Sur l'âme]* (S. 371–389). Frankfurt: Suhrkamp.

Rosslbroich, B. (2007). *Autonomiezunahme als Modus der Makroevolution [Croissance d'autonomisation comme modus de la macro-évolution]*. Nümbrecht-Elsenroth: Martina Galunder Verlag;

— (2009). The theory of increasing autonomy in evolution: a proposal for understanding macroevolutionary innovations [La théorie de l'autonomie croissante en évolution: une proposition pour comprendre les innovations macro-évolutives]. *Biology and Philosophy*, 24, 623–644;

— (2014). *On the Origin of Autonomy: A New Look at the Major Transitions in Evolution [Sur l'origine de l'autonomie. Un nouveau regard sur les transitions majeures en évolution]*. New York: Springer.

Roth, G. (2001). *Fühlen, Denken, Wollen: Wie das Gehirn unser Verhalten steuert [Sentir, penser, vouloir : comment le cerveau gouverne notre comportement]*. Frankfurt: Suhrkamp.

Runggaldier, E. (1996). *Was sind Handlungen? Eine philosophische Auseinandersetzung mit dem Naturalismus [Que sont des agissements ? Une confrontation philosophique avec le naturalisme]*. Stuttgart: Kohlhammer.

**Research on Steiner Education — Volume 7 - Numéro 1 pp.1-13 (Juillet 2016)**

Singer, W. (2004). Verschaltungen legen uns fest: Wir sollten aufhören, von Freiheit zu sprechen [Les hors-circuits nous bloquent: nous devons cesser de parler de liberté]. In C. Geyer (Ed.): *Hirnforschung und Willensfreiheit [Investigations sur le cerveau et volonté libre]* (S. 30–65). Frankfurt: Suhrkamp.

Steiner, R. (1995). *Die Philosophie der Freiheit [La philosophie de la liberté]*. Dornach: Rudolf Steiner Verlag, GA 4 (16. Auflage).

Tennie, C., Call, J. & Tomasello, M. (2009). Ratcheting up the ratchet: on the evolution of cumulative culture [Augmenter le cliquet : sur l'évolution de la culture cumulative]. *Philosophical Transactions of the Royal Society, B: Biological Sciences*, 364, 2405–2415.

Tomasello, M. (1999). *The Cultural Origins of Human Cognition [L'origine culturelle de la cognition humaine]*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Verhulst, J. (1999). *Der Erstgeborene – Mensch und Tier in der Evolution [Le premier né — L'être humain et l'animal, en français chez Triades]* Stuttgart: Freies Geistesleben.

Vollmer, G. (1994). *Evolutionäre Erkenntnistheorie [Théorie cognitive évolutionnaire]*. Stuttgart: Hirzel (6. Auflage).

Wandschneider, D. (2005): On the problem of direction and goal in biological evolution [Sur le problème de la direction et du but de l'évolution]. In V. Hösle & C. Illies (Eds.), *Darwinism & Philosophy* (S. 196–215). Notre Dame (Indiana): University of Notre Dame Press.

Williams, B (1978). The makropulos case: reflections on the tedium of immortality [La cas macropoulos: réflexions sur l'assommant débat sur l'immortalité]. In J. Donnelly (Ed.), *Language, Metaphysics, and Death* (S. 228–242). New York: Fordham University Press.

Wirz, J. (2008). Nicht Baukasten, sondern Netzwerk – die Idee des Organismus in Genetik und Epigenetik [Non pas jeu de construction, mais au contraire réseau — L'idée d'organisme en génétique et épigénétique]. *Elemente der Naturwissenschaft*, 88, 5–21.

Ziegler, R. (2008a). Aktuelle Freiheitsentwicklung als Entwicklung [Actuel développement de liberté comme évolution]. *Die Drei*, 78(5), 52–54.

– (2008b). Individuelle menschliche Entwicklung zur Freiheit als Urbild aller Entwicklung [Développement individuel humain vers la liberté comme image archétype de toute évolution]. Teil I: Erscheinungsentwicklung des freien Menschen [Développement d'apparition de l'homme libre]. *Die Drei*, 78(5), 55–69.

– (2008c). Individuelle menschliche Entwicklung zur Freiheit als Urbild aller Entwicklung. Teil II: Wesens- oder Bewusstseinsentwicklung des sich befreienden Menschen [Développement d'être/essence ou bien de conscience de l'être humain se libérant]. *Die Drei*, 78(6), 49–63.

– (2008d). Individuelle menschliche Entwicklung zur Freiheit als Urbild aller Entwicklung. Teil III: Gestaltung «anorganischer» und «organischer» Elemente der menschlichen Organisation in der Freiheitsentwicklung des Menschen [Conformation d'éléments „anorganiques“ et „organiques“ de l'organisation humaine dans le développement de liberté de l'être humain], *Die Drei*, 78(7), 55–66.

– (2010). Steiners frühe Ideen zur Entwicklung (Les idées précoces de Steiner sur l'évolution] *Elemente der Naturwissenschaft*, 92, 114–128

– (2011). Ethik des Werdens - Mensch und Naturreiche [Éthique du devenir —Être humain et règnes de la nature]. *Elemente der Naturwissenschaft*, 95, 39–79.

– (2013). *Dimensionen des Selbst und das Ich des Menschen: Eine philosophische Anthropologie [Dimensions du soi et le Je de l'être humain: Une anthropologie philosophique]*. Stuttgart: Freies Geistesleben.

– (2015a). *Intuition und Icherfahrung. Erkenntnis und Freiheit zwischen Gegenwart und Ewigkeit [Intuition & expérience du Je. Connaissance et liberté entre présent et éternité]*. Stuttgart: Freies Geistesleben (2. Auflage).

– (2015b). *Freiheit und Schicksal: Eine Philosophie der Wiederverkörperung [Liberté et destinée: une philosophie de la réincarnation]*. Stuttgart: Freies Geistesleben.

Ziegler, R., Spengler Neff, A., Richter, R. & Wirz, J. (2015). Biologische Evolution als Erscheinungsentwicklung [Évolution biologique en tant que développement d'apparition]. *Elemente der Naturwissenschaft*, 103, 41–115.